



Mutations inter-académiques



Depuis jeudi dernier et jusqu'au mardi 05 décembre 2017 18 H, la campagne du mouvement inter-académique est ouverte. **N'oubliez pas de nous transmettre une copie de votre dossier afin que nous puissions suivre votre demande et vérifier tous les éléments pris en compte par l'administration.**

Pour toutes infos, contacter notre section académique au 05 57 59 00 20 ou par mail ac-bordeaux@se-unsa.org ; ou Laurent Lapeyre 06 71 61 29 39.

[Lire notre article](#)

Congé de formation professionnelle second degré

Urgent : demande à faire avant le 5 décembre.

La circulaire de la Direction des Personnels Enseignants relative aux congés de formation professionnelle au titre de l'année scolaire 2018-2019 à l'attention des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré titulaires et non titulaires a été publiée.

[Lire la suite](#)

Demande de temps partiel

La campagne de temps partiel a commencé et se terminera

le vendredi 22 décembre 2017.

Le temps partiel est de droit pour :

- Elever un enfant de moins de 3 ans ou arrivé au foyer il y a moins de 3 ans pour les enfants adoptés.
- Donner des soins à un conjoint, un enfant ou un ascendant handicapé, accidenté ou atteint d'une maladie grave.
- Les personnels handicapés et bénéficiaires d'une obligation d'emploi (BOE).

Attention, le temps partiel n'est plus de droit pour créer ou reprendre une entreprise.

Le temps partiel doit correspondre à un nombre entier d'heures (sauf en cas de complément CAF), il peut être annualisé et vous pouvez surcotiser pour ne pas être pénalisé-e pour le calcul de vos droits à pension.

Pour ces points, n'hésitez pas à nous consulter.

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1083>

Allègement et aménagement du service pour l'année scolaire 2018/2019

La circulaire rectorale a été publiée. Elle présente les dispositifs d'allègement de service ou d'aménagement d'emploi du temps pour raison médicale et les modalités de mise en oeuvre.

[Lire la suite](#)

Classe exceptionnelle

Le SE-UNSA est convié à un Groupe de Travail le 4 décembre à ce sujet.
Il y aura deux campagnes cette année, une pour les promotions au 01/09/2017 (avec effet rétroactif) et une pour les promotions au 01/09/2018.

Qui est éligible ?

Quel est le calendrier ?

Faut-il candidater ?

Quels conseils vous donne le SE-UNSA ?

Toutes les réponses sont dans l'article suivant :

<http://enseignants.se-unsa.org/Classe-exceptionnelle-ca-se-precise>

Convention Usep/UNSS : signée, elle doit désormais vivre !

Le Salon européen de l'Education de cette édition 2017 a été marqué par une signature d'importance pour le monde du sport scolaire. Le SE-Unsa était présent pour représenter tous les enseignants, notamment les enseignants d'EPS et les professeurs des écoles.

En présence des ministres JM Blanquer et Laura Flessel, du président du Comité national olympique et sportif français Denis Masseglia, de Tony Estanguet, de la présidente de l'Usep Véronique Moreira et du directeur de l'UNSS Laurent Pétrynka, une nouvelle convention a été signée entre la fédération du sport scolaire du 1^{er} degré et celle du 2nd degré.

[Lire la suite](#)

En EPS, on veut la pondération aussi !

Pondération classes examen

**EN EPS,
ON LA VEUT AUSSI !**

Une indemnité « cycle terminal » d'un montant de 400 € a été créée pour les enseignants d'EPS il y a deux ans. Pour l'obtenir il faut cumuler au moins six heures de service hebdomadaire d'enseignement en EPS dans les classes de première et de terminale des voies générale ou technologique, dans les classes de première et de terminale de la voie professionnelle et dans les classes préparant à un CAP.

Les enseignants des autres disciplines des voies générale et technologique, c'est à dire les certifiés, quant à eux, bénéficient d'une pondération de 0,1/h effectuée en première et terminale, plafonnée à 1h.

Ce système est plus juste car proportionnel et sans seuil.

[Lire la suite](#)

novembre



Novembre : c'est toujours le moment d'adhérer au SE-Unsa !

Vous en avez marre de l'effet yo-yo et vous pensez qu'il faut une politique éducative de long terme et durable ? Que l'École et le métier d'enseignant doivent changer pour mieux aider les élèves à réussir ? Vous n'êtes pas seuls, rejoignez-nous !

[Adhérer au SE-Unsa](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET
Secrétaire Académique
Elu au CTA

L.P. Dassault à MERIGNAC

Liza MARTIN
Responsable Académique EPS
Agrégee d'EPS
Elue à la CAPA des Agrégés

LP La Morlette à CENON

Olivier MALRIC
Elu à la CAPA des Profs d'EPS

LPO Vaclav Havel à
BEGLES

Patrick EUSEPI
Elu à la CAPA des Profs d'EPS

Collège Ernest Gabard à
JURANCON

Catherine AMBEAU
Responsable Académique
"Entrants dans le métier"

L.P. Ph. de Gerde à
PESSAC

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org